BURKINA FASO

BURKINA FASO
Région du Centre-Est (66,192 de PDI, Source : SP/CONASUR, date 31/03/2023)

Rapport mensuel Monitoring de Protection –AVRIL 2024

658 personnes en déplacement contre **300 en mars**	**11** incidents avec **105** victimes contre 07 et 57 victimes en mars
19 cas de protection assistés (13 victimes de violations liées aux incidents et 06 victimes de violations hors incidents)	**13** cas de protection référés

Théâtre forum à Zoaga/Boulgou, le 18 avril 2024

I. Résumé

Le contexte sécuritaire dans la région du Centre-Est reste inchangé du fait de l'activisme des groupes armés non identifiés (GANI) ainsi que la multiplication des opérations de sécurisation menées par les FSD/VDP. Cette situation a engendré des incidents de protection dont **11 documentés** dans des rapports d'alertes flash au cours du mois d'avril contre **sept (07**) rapportés au mois précédent. Les provinces du Koulpélogo et du Kouritenga sont celles affectées ce mois de monitoring.

Aussi cinq (05) vagues de déplacements forcés de populations ont été observées vers les provinces du **Kouritenga** (du village de Maldiabari/commune de Gayéri/province de la Komondjari/région de l'Est vers Pouytenga, dans le village de Kourit Bil Yargo) et du **Koulpélogo** (des villages de Sologo 1 et Tampelga vers Soudougui centre et Ouargaye centre et de Yourkoudgin, commune de Sangha et Khiougou Douré, commune de Comin Yanga vers Sangha centre et Kohogo). Les sources communautaires estiment à environ **658 personnes déplacées,** soit **106** ménages de **216** filles, **174** femmes, 1**56** garçons et **112** hommes. Elles se sont déplacées, en raison des incursions des présumés membres de GANI.

Six (06) catégories de violations ont été observés avec **sept (07)** types :

- **L'atteinte au droit à la vie : 38 victimes** à savoir une (01) femme et 37 hommes, tous de la communauté hôte.
- **L'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique :** deux (02) victimes (1 homme et 1 femme) toutes de la communauté hôte.
- **L'allégation de violations graves des droits des enfants** : un (01) garçon de 7 ans appartenant à la communauté hôte a été blessé par balle.
- **L'atteinte au droit à la propriété :** 44 victimes de destruction de biens immobiliers à savoir quatre (04) femmes dont deux (02) PDI et 40 hommes dont 35 hôtes) et 14 victimes d'extorsion de biens, tous des hommes appartenant à la communauté hôte.
- **L'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne (enlèvement) :** six (6) victimes d'enlèvement (05 homme et 01 femme), membres de la communauté hôte.
- **Le déni ou restriction forcée de mouvement :** cinq (5) vagues de déplacements forcés de populations avec une estimation de **658 personnes déplacées,** soit **106** ménages, comprenant **216** filles, **174** femmes, 1**56** garçons et **112** hommes.

En somme, ces incidents ont fait 105 **victimes** directes composées de **sept (07)** femmes de 25 à 45 ans dont **deux (02)** personnes déplacées internes, **un (01)** garçon de sept (07) ans hôte et **97 hommes** âgés de 22 à 60 ans dont 92 appartiennent à la communauté hôte.

II. Couverture géographique

- 30 communes couvertes
- 22 comités locaux de Protection
- 10 points focaux communautaires
- 05 moniteurs de Protection
- 20 moniteurs volontaires

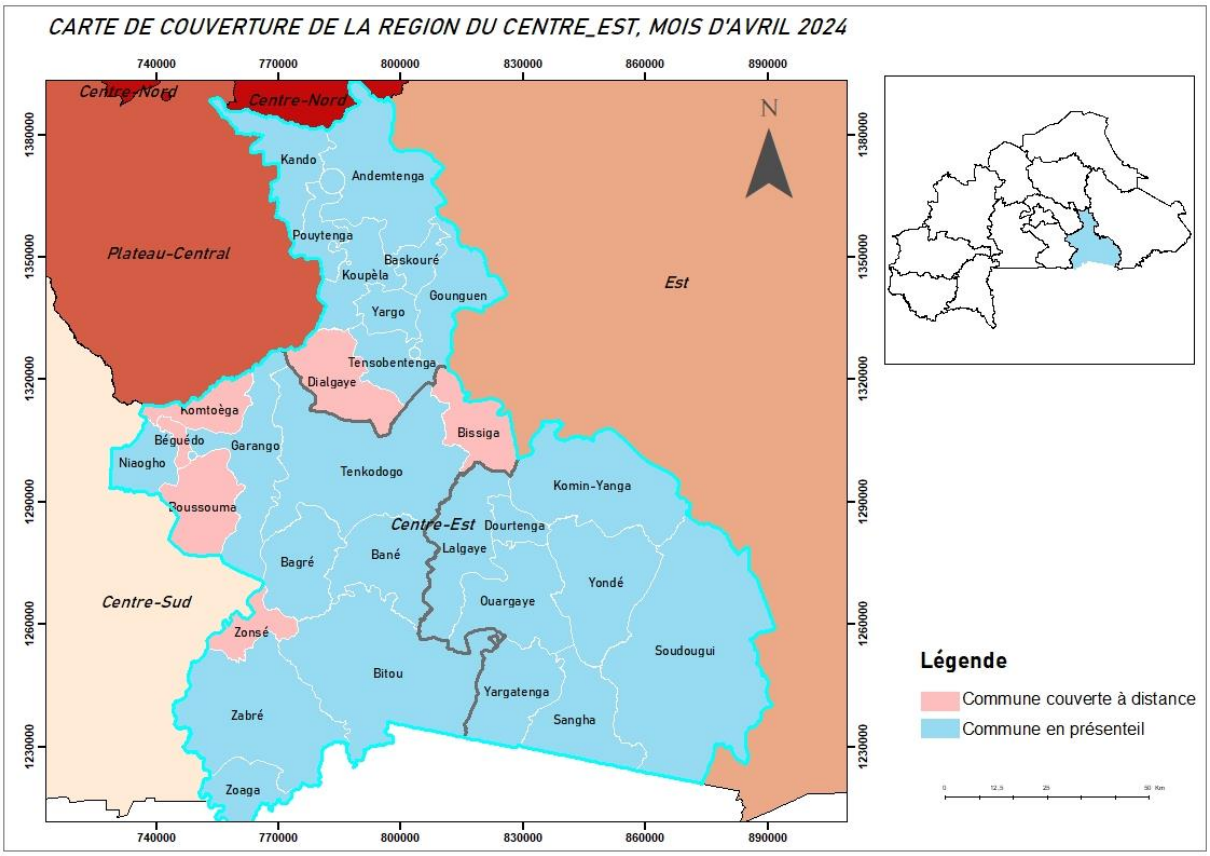

- **Zones couvertes**

Au cours du mois d'avril 2024, les activités de monitoring de protection ont été menées dans les **trois (03)** provinces de couverture, à savoir le Boulgou, le Koulpélogo et le Kouritenga, couvrant **30** communes dont **23 ont été surveillées** en présentiel et sept **(07)** à distance. Cette couverture géographique a été rendue possible grâce à la présence des comités locaux de protection, des points focaux communautaires, et des volontaires des OSC « *Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB)* » et « Association pour le Développement et l'Intégration de la Jeunesse Rurale (ADJIR)".

Les communes couvertes à distance l'ont été avec l'appui des OSC précitées même si selon les endroits il y a eu besoin d'utiliser des échanges téléphoniques pour la collecte des données. Ces communes ont été couvertes à distance parce que inaccessibles à cause de l'activisme des groupes armés, des opérations de sécurisation menées par les FDS/VDP et la présence des EEI sur les axes. La couverture se répartit comme suit :

- **23 communes couvertes en présentiel :** Tenkodogo, Bagré, Bané, Garango, Bittou, Zabré et Zoaga dans la province de Boulgou ; Koupéla, Pouytenga, Andemtenga, Gounghin, Baskouré, Kando, Tensobtenga et Yargo dans la province de Kouritenga ; Ouargaye, Yondé, Soudougui, Yargatenga, Lalgaye, Sangha, Dourtenga et Comin-Yanga dans la province de Koulpélogo.
- **Sept (07) communes couvertes à distance :** Béguédo, Bissiga, Boussouma, Komtoèga, Niaogho, Zonsé dans la province de Boulgou ; Dialgaye dans la province de Kouritenga. Il convient de noter que ces sept (07) communes ont été couvertes à distance parce qu'il n y'a pas de point focal ni de comité INTERSOS mais aussi aucun membre des OSC dans ces communes.

- **Accessibilité**

Dans la collecte des données monitoring P21, toutes les communes des trois (03) provinces de la région ont été accessibles au cours du mois sous analyse. Cela a été possible grâce à la présence des moniteurs volontaires et comités locaux de protection sans oublier les points focaux et comité INTERSOS dans les huit (08) communes du Koulpélogo. Comme les mois précédents, la province du Koulpélogo est restée inaccessible par voie terrestre. En ce qui concerne les provinces du Boulgou et du Kouritenga, toutes les 22 communes sont facilement accessibles car elles ont été sensiblement stables du point de vue sécuritaire au cours du mois.

Il convient de noter que de toutes les provinces, celle du Kouritenga demeure la plus stable et accueille les personnes déplacées internes venues des régions de l'Est et du Centre-Nord principalement.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes, qui sont ensuite analysées afin de dégager les tendances de perception des communautés sur les risques de protection et les violations auxquelles elles sont confrontées. Pour ce faire, les outils utilisés sont les fiches de rapports flash, d'incidents individuels et communautaires, les fiches de référencement, ainsi que des formulaires pour les ménages et les informateurs clés. La collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clés » et de « ménages (familles) », ainsi que de « survivant(e)s de violations de droits humains », tout en s'appuyant sur un dispositif composé de comités locaux de protection, points focaux, volontaires et moniteurs de protection. Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Centre-Est a également mobilisé les organisations de la société civile à savoir l'*Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB) et « l'Association pour le Développement et l'Intégration de la Jeunesse Rurale* » (ADJIR). Cela permet de compléter la couverture géographique de INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès.
Dans le cadre des activités, les outils de collecte des données ont été renseignés et validés sur Kobo. Ci-dessous les éléments fournis pour la collecte et traitement des données capitalisées au cours du mois d'avril :

- ✓ **11** fiches de rapports flash renseignées et validées sur Kobo ;
- ✓ **105** fiches d'incidents individuels renseignées ;
- ✓ **Cinq (05)** fiches d'incidents communautaires renseignées ;

- ✓ **24** formulaires ménages renseignés auprès de 12 femmes cheffes de ménages hôtes et 12 hommes chefs de ménages déplacés internes ;
- ✓ **24** formulaires informateurs clés renseignés auprès de 12 femmes déplacées internes et 12 hommes membres de la communauté hôte ;
- ✓ **16** formulaires de l'indice Monitoring de protection renseignés auprès de cinq (05) femmes dont (03) membres de la communauté hôte et 11 hommes dont huit (08) membres de la communauté ;
- ✓ **13** fiches de référencement renseignées (05 bébés tous PDI dont 03 garçons, 02 hommes et 03 femmes de 20 à 56 ans, tous PDI).

- **Points clés issus de la collecte d'informations**

Au cours des missions de monitoring de protection auprès des populations affectées, plusieurs besoins ont été relevés. Ces besoins résultent des violations de droits humains dues à l'activisme des groupes armés, contraignant ainsi environ 106 ménages de **658 personnes déplacées à savoir 216** filles, **174** femmes, 1**56** garçons et **112** hommes à un déplacement forcé. Cette situation aggrave la vulnérabilité des populations affectées car elles sont exposées à plusieurs risques de protection (viol, éviction, etc.) dans leurs lieux de déplacement. Les besoins primaires identifiés sont entre autres le manque de vivres, d'abris, d'eau potable, de scolarisation des enfants et de documentation civile (CNIB, acte de naissance etc.). Si ces besoins ne sont pas couverts, cela expose les personnes et spécifiquement les enfants et les femmes à des risques de protection tels que l'exploitation, les violences et la marginalisation. Dans le contexte de crise du Centre Est, les stratégies négatives de survie peuvent inclure la migration forcée, le travail des enfants, le mariage précoce, et même la participation à des activités jugées criminelles (coopération, ravitaillement, renseignement de groupes armés, etc…) pour subvenir aux besoins fondamentaux. Ces stratégies peuvent entraîner une détérioration supplémentaire de la protection des individus, les exposant à davantage de vulnérabilité et de danger.

III. Typologie des déplacements identifiés

Au cours du mois d'avril, le suivi de l'environnement de protection de la communauté a permis d'identifier des **déplacements primaires et pendulaires**. Les déplacements primaires et pendulaires observés, sont inter-communes et inter-régions et ont touché les provinces du Koulpélogo, le Kouritenga et de la Komondjari dans la région de l'Est. Ainsi, cinq (05) vagues de déplacements forcés de populations ont été observées dans la période. Les sources communautaires estiment à environ **658 personnes déplacées,** soit **106** ménages, comprenant **216** filles, **174** femmes, 1**56** garçons et **112** hommes.

Tous ces déplacements sont dus de façon générale à l'activisme des groupes armés non identifiés et les opérations de pacification menées par les FSD avec l'appui des VDP.

Quant au mouvement de retour, aucun cas n'a été enregistré au cours du mois au vu de la dégradation du contexte sécuritaire dans la province du Koulpélogo. Cependant, les PDI du Koulpélogo, selon les sources du monitoring, souhaiteraient retourner dans leurs zones d'origine à la seule condition que la sécurité y soit rétablie.

Commune, province, région (Localité de départ)	Commune, province, région (Localité d'accueil)	# ménage	# personne	# homme	# femme	# fille	# garçon	Type de mouvement	Motifs
Koulpélogo, Ouargaye, secteur 05 (Tampelga)	Koulpélogo, Ouargaye centre	10	**70**	10	20	25	15	Déplacement primaire	Incursion des GANI
Koulpélogo, Soudougui, Sologo 1	Koulpélogo, Soudougui centre	10	**50**	08	15	17	10	Déplacement primaire	Incursion des GANI
Komondjari, Gayéri, Maldiabari	Kouritenga, Pouytenga, Kourit Bil Yargo	16	88	14	19	24	31	Déplacement primaire	Attaques GANI
Koulpélogo, Sangha, Yourkoudgin	Koulpélogo, Sangha, centre	50	300	50	80	100	70	Déplacement pendulaire	Attaques GANI
Koulpélogo, Comin Yanga, Khiougou Douré	Koulpélogo, Comin Yanga, Kohogo	20	150	30	40	50	30	Déplacement pendulaire	Attaques GANI
TOTAL		**106**	**658**	**112**	**174**	**216**	**156**		

IV. Incidents de protection

- **Statistiques**

11
Incidents

105
Victimes

Localités

05 Communes : Ouargaye, Comin Yanga, Yondé, Soudougui et Sangha

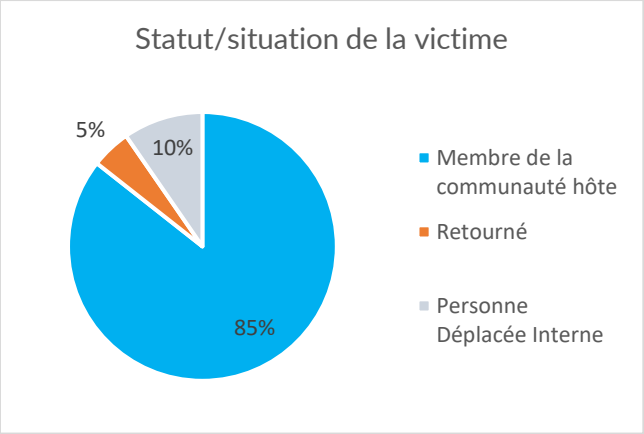

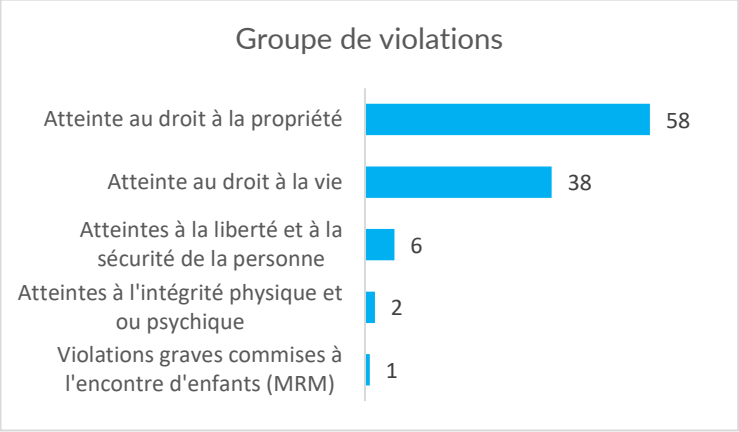

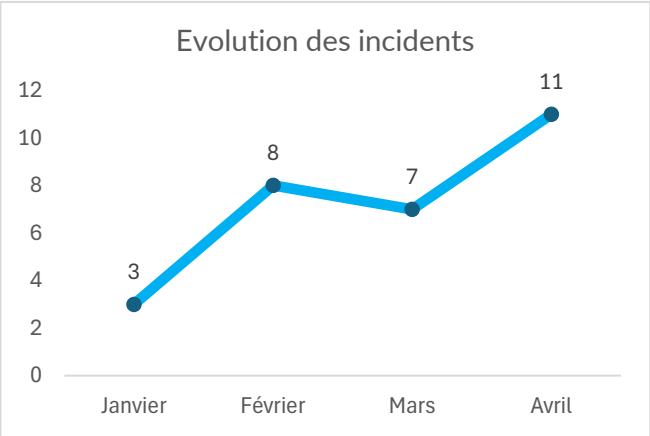

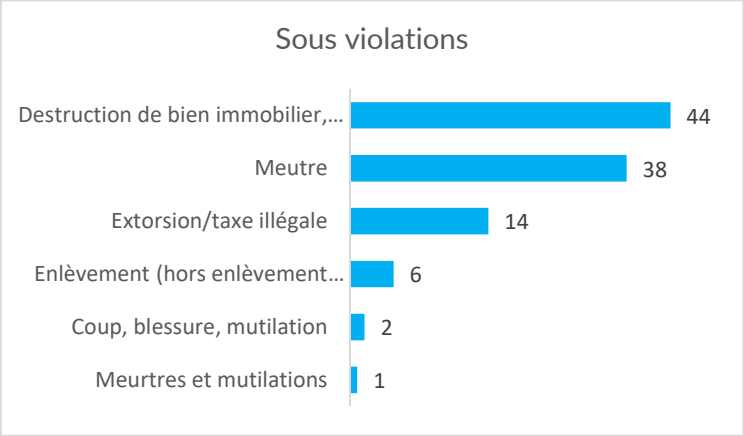

- **Détails sur les incidents**

Dans l'ensemble, le nombre d'incidents (11 incidents) et de violations (06 types de violations) sont en hausse en avril 2024, comparativement à mars 2024 où **sept (07) incidents** et **huit (08)** violations avaient été identifiés. Cette tendance à la hausse pourrait s'expliquer par l'activisme accru des GANI dans le Koulpélogo où tous les 11 incidents collectés au cours du mois y sont exclusivement commis notamment dans les communes de Ouargaye, Sangha, Comin Yanga, Yondé et Soudougui. En

revanche, le mois précédent, ce sont deux (02) provinces qui avaient été touchées à savoir le Koulpélogo et le Boulgou. De même, comme les incidents, il y a eu plus de personnes concernées par les incidents en avril (105 personnes) que le mois précédent (57 personnes). Les incidents collectés sont répertoriés en **six (06)** catégories de violations et **sept (07)** types de violations réparties comme suit :

❖**L'atteinte au droit à la vie : sept** (07) **cas de meurtres** ont été identifiés dans cette catégorie de violation. Les cas d'exécution ont touché **une (01)** femme hôte et **37 hommes** membres de la communauté hôte suite à une incursion des présumés membres de GANI dans le village de Sologo 01, commune de Soudougui ; dans les localités de Bittin, Kogo et de Tampelga (secteur 05), dans la commune de Ouargaye ; dans les localités de Khiougou Douré et de Kohogo dans la commune de Comin Yanga ; à Yourkoudghin dans la commune de Sangha.

❖**L'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique : Deux (02) cas de coups et blessures** ont été observés à travers cette violation, **avec deux (02)** victimes membres de la communauté hôte (01femme, 01 homme). Cette violation dont les auteurs seraient des présumés membres de GANI a été signalée dans la localité de Tampelga, commune de Ouargaye.

❖**L'allégation de violations graves aux droits des enfants** : **un (01)** cas de blessure par balles dont la victime est **un (01)** garçon hôte d'environ sept (07) ans suite à une excursion menée par des supposés membres d'un groupe armé non identifié dans la commune de Ouargaye au secteur 5 (Tampelga).

❖**L'atteinte au droit à la propriété :** Dans cette catégorie de violation, **quatre (04) cas** de destruction de biens immobiliers avec 44 victimes à savoir 40 hommes composé de 35 hôtes et **cinq (05)** PDI ; **quatre (04)** femmes dont **deux (02)** PDI ont été touchées dans les communes de Ouargaye (les localités de Bittin et de Tampelga), Comin Yanga (Kohogo, Khiougou Douré). **Trois (03) cas d'extorsion de biens** ont été également observés sur 14 victimes, tous des hommes hôtes. Ces derniers sont originaires des communes de Ouargaye (Bittin) et Comin Yanga (Kohogo et Khiougou Douré).

❖ **Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne (enlèvement) : deux (02)** cas d'enlèvement ont été observés à travers cette violation, avec **six (06)** victimes membres de la communauté hôte (01 femme,05 homme). Cette violation a été signalée dans la localité de Khiougou Douré, commune de Comin Yanga et Salembaoré, commune de Yondé. Les présumés auteurs seraient les membres de GANI.

❖**Le déni ou restriction forcée de mouvement :** Cinq (05) vagues de déplacements forcés de populations ont été observées dans les provinces du **Kouritenga** (en provenance du village Maldiabari commune de Gayéri dans la province de Komondjari, région de l'Est vers Pouytenga, la localité de Kourit Yargo) et du **Koulpélogo** (des villages de Sologo 1 et Tampelga vers Soudougui centre et Ouargaye centre ;) ; Yourkoudgin, commune de Sangha et Khiougou Douré, commune de Comin Yanga vers Sangha centre et Kohogo). Les sources communautaires estiment à environ **658 personnes déplacées,** soit **106** ménages pour 216 filles, **174** femmes, **156** garçons et **112** hommes. Elles se sont déplacées, en raison des incursions des membres présumés de GANI.

Il faut noter que toutes ces violations ont entraîné 105 victimes directes soit **sept (07) PDI** (02 femmes, 05 hommes de 22 et 60 ans) et 98 personnes membres de la communauté hôte (01 garçon ,05 femmes et 92 hommes) soit une augmentation de 90,90% par rapport au mois précédent. La province du Koulpélogo reste la plus touchée en termes de violation de droits humains au cours du mois selon les sources du monitoring de protection P21. De même, il ressort que les membres de la communauté hôte sont les plus touchés (sur 105 victimes, 98 sont hôtes soit plus de 93%) et cela pourrait se justifier par le fait que ces derniers se sont enrôlés comme VDP.

Ces données démontrent à suffisance l'importance de poursuivre les efforts pour prévenir et lutter contre les violations des droits humains et du droit international humanitaire, afin de protéger les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes ayant des besoins spécifiques.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

La problématique des VBG demeure critique du fait de l'insécurité accrue dans la région avec pour conséquences immédiates des déplacements massifs de populations, facteur opportun pour la commission des VBG. De façon générale, les filles et les femmes sont les plus exposées. Ainsi au cours du mois environ **216** filles et **174** femmes concernées par les déplacements ont été exposées aux risques de VBG. Les membres de la communauté ne sont pas non plus épargnés en ce sens qu'elles sont pour la plupart des familles d'accueil des déplacés. D'où l'augmentation des risques d'exposition aux cas de VBG (viol, agression sexuelle…) du fait de la promiscuité due à l'insuffisance d'abris mais aussi par les conditions de vie difficiles. Bien qu'il y ait eu plus de déplacements forcés de populations comparativement au mois précédent, aucun cas de VBG n'a été enregistré certainement grâce aux différentes sensibilisations faites dans les communes ciblées au profit de la population hôte et déplacés internes.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes de prévention, **quatre (04)** causeries éducatives ont été réalisées sur le mariage forcé/précoce et les violences conjugales. Elles ont eu lieu dans les communes de Tenkodogo (02) et de Zabré (02) à l'intention de **127 personnes** pour **16 filles** parmi lesquelles **sept (07)** hôtes, **78 femmes** avec **dix (10) PDI**, **dix (10)** garçons avec **cinq (05)** hôtes et **23 hommes** dont **sept (07) hôtes**.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

A l'instar des mois précédents, la situation de protection de l'enfance dans la région du Centre-Est ne s'est guère améliorée au vu de la dégradation du contexte sécuritaire. Des enfants sont quotidiennement exposés à plusieurs risques tels que les violences, l'exploitation, la discrimination, l'abus et la négligence. Au cours du mois, **un (01)** incident en lien avec la protection de l'enfance a été enregistré dans la commune de Ouargaye. Il s'agit **d'un (01)** garçon hôte d'environ 7 ans qui aurait été blessé par balles par des présumés membres d'un groupe armé non identifié lors d'une excursion. Notons aussi que **372 enfants** constitués de **216 filles** et de **156 garçons** sont concernés par les déplacements de populations.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes de réponses, les **12 filles** dont **deux (02) hôtes** qui avaient été identifiés sans CNIB à Ouargaye en mars 2024, ont été référées à la mairie qui est dans une campagne de délivrance de CNIB au profit de la population à travers la (Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC). Le suivi de ces cas durant le mois d'avril a permis de constater que le processus est toujours en cours. De plus, les deux **(02) cas individuels** de protection en garde à vue dans les locaux des services de

sécurité de Tenkodogo depuis janvier 2024 et assistés par INTERSOS[1] en mars 2024, ont été transférés à Ouagadougou pour la suite de la procédure.

Aussi les **deux (02) cas individuels** de protection qui ont été référés à INTERSOS par les services de l'action sociale de Ouargaye pour une assistance alimentaire en mars 2024 ont été assistés avec 12 boites de lait et 10 boites de Cerelac à hauteur de 82 000 FCFA. Il s'agit de deux (02) nourrissons PDI de 06 et 08 mois dont les parents sont dans l'incapacité de prendre en charge l'alimentation.

V.3. Etat de droit

Malgré l'instabilité du contexte sécuritaire dans la région du Centre-Est, les instances judiciaires et juridiques, notamment les deux (02) Tribunaux de Grande Instance (TGI), les tribunaux du commerce et du travail, fonctionnent normalement selon les sources locales à Tenkodogo, chef-lieu de la région et à Koupéla/Kouritenga. En effet, toutes les chambres sont représentées au sein du TGI dans la région. Bien que les instances judiciaires et juridiques soient actives dans la région, l'accès reste limité à cause de l'ignorance, la distance et le coût des services surtout pour la province de Koulpélogo. Cet état de fait limite les justiciables dans la revendication et/ou le recouvrement de leurs droits les plus élémentaires.

Il convient de noter que, dans le Koulpélogo, les services comme les commissariats de police, les mairies qui sont chargés des procédures de documentation civile, les services de la santé ainsi que les établissements éducatifs fonctionnent à minima car les responsables, pour des raisons sécuritaires travaillent à distance à partir de Tenkodogo. Ce qui limite l'accès au service car les populations doivent se rendre à Tenkodogo malgré le risque sécuritaire. Du point de vue de l'éducation, il faut noter que l'école n'est pas du tout fonctionnelle dans la commune de Yondé, en dehors de la localité de Salambaoré, privant ainsi les enfants de leur droit fondamental.

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours du mois d'avril 2024, deux (02) séances de sensibilisation sur la documentation civile ont été réalisées à Ouargaye et à Zabré au profit de **38** personnes à savoir **10 filles (07 PDI et 03 hôtes)**, **12 femmes (toutes PDI)**, **huit (08) garçons (05 PDI et 03 personnes)** et **huit (08) hommes (tous PDI)** avec un accent particulier sur l'importance et la nécessité de porter un document d'identité dans un contexte de crise.
Par ailleurs, 24 personnes sans CNIB, dont l'âge est compris entre 15 et 61 ans ont été identifiées et référées à la préfecture de Ouargaye qui organise régulièrement l'établissement gratuit de CNIB via la DGMEC. Il s'agit de **12 filles**, **huit (08) femmes**, **quatre (04) hommes, tous déplacés internes.**
De même, **dix (10) femmes** vulnérables référées à INTERSOS au cours du mois par les services de sécurité de Tenkodogo sont en train d'être prises en charge en kits d'hygiène et alimentaire.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

La situation de protection dans la région du Centre-Est est telle que la population sous mandat est exposée à diverses vulnérabilités. Ainsi au cours du mois d'avril 2024, **vingt-sept (27) personnes** à besoins spécifiques ont été identifiées. Les vulnérabilités identifiées sont entre autres les personnes

[1] En vivres, abonnement en restauration pour 20 jours à raison de deux (02) rations par jour et kit essentiels (habits, couvertures, chaussures, serviettes hygiéniques pour enfant et adulte, pommade, foulard, un pot pour enfant)

du 3ième âge vivant sans soutien communautaire, les enfants à risques, les femmes/veuves cheffes de ménages avec enfants à charge sans revenus, les personnes malades sans aucune possibilité de prise en charge et les personnes handicapées.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les réponses apportées se résument comme suit :

- **13 veuves et orphelines** ont été assistées dans les communes de Ouargaye par le projet Monitoring P21 à hauteur de 41.000 FCFA par personne. L'assistance a été faite en nature avec un (01) sac de 25 kg de riz, un bidon de 5 litres d'huile, 5 kg de sucre et un carton de 36 morceaux de savon par bénéficiaire. Ces cas (veuves et orphelines) sont les victimes de l'incident du vendredi 08 mars 2024 ayant eu lieu au village Tissoaghin et Naboudin, commune de Ouargaye où 29 personnes ont été tuées lors d'une incursion des supposés membres d'un groupe armé non identifié ;
- quatre (04) nourrissons (02 garçons et 02 filles) PDI âgés de 02 et à 08 mois ont bénéficié d'appui alimentaire de la part de INTERSOS de 31 boites de lait (NAN optipro), grâce au projet Santé Nutrition.

V.5. Cohésion sociale

La problématique liée à la cohésion sociale et au vivre ensemble reste préoccupante dans la région du Centre-Est. Elle est remise en cause par le partage des ressources naturelles de plus en plus rares ainsi que le manque d'abris au vu de la présence accrue des personnes déplacées dans les zones urbaines avec des conséquences non négligeables sur les services sociaux de base. De ce fait, il est signalé un risque de tension entre les PDI et les hôtes autour des points d'eau potable de plus en plus insuffisants sans oublier la raréfaction des bois de chauffe qui est une autre source d'une probable tension entre PDI et communauté hôte.

Aussi, à défaut d'avoir des logements décents, les PDI sont contraintes de prendre des maisons généralement en mauvais état en location et sont constamment menacées d'éviction par les propriétaires pour non-payement de frais locatifs.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes de prévention, un théâtre forum a été réalisé à Zoaga dans le Boulgou en vue de créer un espace d'échange et de recherche de solutions pour prévenir et désamorcer les crises et tensions potentielles menaçant le vivre ensemble entre PDI et communauté hôte. Organisée sous l'égide du président de la délégation spéciale, ladite activité a vu la participation des autorités coutumières, religieuses, les OSC et d'autres personnes ressources à Zoaga. Cette séance avait pour objectif principal de renforcer la communication pour un changement de comportement en faveur du vivre ensemble. Les participants étaient au nombre de 53 avec **six (06) filles (toutes des hôtes)**, **14 femmes (04 PDI et 10 hôtes)**, **dix (10) garçons (tous PDI)** et **23 hommes (14 hôtes et 09 PDI)**.

En plus, six (06) séances de sensibilisation sur la cohésion sociale ont été réalisées à Tenkodogo, Pouytenga, Bittou, Zabré et Koupéla. Elles ont touché **206 personnes** avec **22 filles (12 PDI et 10 hôtes)**, **112 femmes (80 hôtes et 32 PDI), 17 garçons (09 hôtes et 08 PDI)** et **37 hommes (22 PDI et 15 hôtes)** sur la tolérance, le vivre ensemble, le respect mutuel entre PDI et hôtes. À l'issue de ces séances, les participants ont montré leur satisfaction en s'engageant à mettre en application les différents points abordés dans le but de renforcer le vivre ensemble.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

La question de logement, terre et biens (LTB) constitue une problématique qui touche aussi bien les personnes déplacées internes (PDI) que les membres de la communauté hôte. Cependant, les PDI sont les plus exposées à cause du déplacement forcé qui contribue à accroître leur vulnérabilité. Au cours du mois d'avril 2024, environ **658 personnes déplacées,** soit **106** ménages de **216** filles, **174** femmes, **156** garçons et **112** hommes sont exposés aux problèmes liés au LTB. Par ailleurs, les populations hôtes sont également exposées au problème de logement en ce sens que les coûts de loyers ne sont pas à la portée de tous.

De façon concrète, **deux (02) personnes victimes** de harcèlement pour non-paiement de loyer identifiées et référées à l'action sociale en mars[2] sont toujours en attente d'assistance. INTERSOS prévoit également un appui aux frais de logement. La procédure d'assistance est en cours.

V.7. Protection à base communautaire

Au cours du mois l'implication des différentes structures communautaires dans la réalisation des diverses activités (points focaux communautaires, comités locaux de protection sans oublier les deux OSC partenaires), a permis d'identifier **neuf (09) PBS** et de collecter 11 incidents de protection.

L'activité phare qui a renforcé l'approche communautaire est la formation des membres des comités locaux de protection INTERSOS sur le mécanisme de remontée d'information, les critères d'identification des PBS et cas de protection et le processus de la protection à base communautaire ayant eu lieu respectivement les **11 et 12 avril 2024 à Tenkodogo** dans la salle de réunion du bureau INTERSOS et à Tenkodogo et à Koupéla. Au total, **21 personnes** avec **trois (03) femmes** et **18 hommes** ont pris part à ladite formation.

VI. Partage d'informations et coordination

- ✓ **Vendredi, 05 avril 2024 :** Réalisation de visite de courtoisie auprès d'Action contre la Faim avec le chef de bureau Est et Centre-Est. Les paquets d'activités de INTERSOS ont été rappelés. L'accent a été mis sur les référencements à la psychologue de ACF pour une synergie d'action.
- ✓ **Mercredi 10 avril 2024** : Visite de courtoisie à l'action sociale de la commune de Pouytenga. Celle-ci réitère ses remerciements à INTERSOS et au UNHCR pour leurs accompagnements dans l'assistance des personnes en situation de vulnérabilité telles que les PBS, les cas individuels de protection et les survivantes de VBG dans la commune de Pouytenga.
- ✓ **Lundi 22 avril 2024** : Visite de courtoisie aux autorités de Koupéla notamment le Haut-commissaire, le Président de la Délégation Spéciale de la commune **et** la Directrice provinciale en charge de l'action humanitaire. L'objectif de ces visites était de réitérer les remerciements de INTERSOS pour la réalisation du centre communautaire et demander leur accompagnement pour la réussite du projet.
- ✓ **Lundi 29 avril 2024 :** participation à la réunion mensuelle de l'ICCG du Centre-Est, avec 11 organisations présentes (INTERSOS, OCHA, UNICEF, CONCERN, ASAFF, DRSAHRNGF CE, HI, ACTION CONTRE LA FAIM, INSO, DRSHP, DRIDPLF). Les échanges ont porté entre autres sur la situation sécuritaire dans la région qui s'est dégradée dans le Koulpélogo.

[2] Il s'agit de deux **(02)** femmes, toutes des PDI et dont la tranche d'âge varie entre 34 et 40 ans dans la commune de Pouytenga.

Aussi, INSO a fait une communication sur la situation épidémiologique dans la région sur les maladies telles que le paludisme, la dengue. Les actions de prévention pour éviter ces maladies ont été données (la vaccination et la lutte contre la prolifération des moustiques).

- ✓ **Mardi 30 avril 2024 :** Participation à l'atelier de restitution des résultats de l'étude sur le parcours de la victime de violences sexuelles basées sur le genre dans la région du Centre Est. Les échangent ont porté sur les perceptions de la communauté et représentation des victimes des VBG dans la communauté (le silence, l'ignorance, l'inégalité de sexe, la multiplicité des circonstances dans lesquelles les VBG surviennent) et le rôle des facteurs socioculturels sur les parcours des survivantes (influence négative des facteurs socioculturels sur le recours au dispositif de PEC des survivantes des VBG).

VII. Recommandation et actions requises

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Koulpélogo	SANGHA	Apporter une assistance alimentaire, en abris et kit AME et vêtements au profit de 50 ménages	Direction Provinciale en charge de l'Action Humanitaire du Centre Est Acteurs intervenant dans la sécurité alimentaire	A suivre	Il s'agit de nouveaux ménages en déplacement et installés à Sangha.
Koulpélogo, Kouritenga	Ouargaye, Pouytenga, Andemtenga, Yargatenga	Délivrance de CNIB	DGMEC	En cours	Les 24 personnes ayant des besoins de CNIB ont été référencé vers la mairie de Ouargaye.
Koulpélogo	Ouargaye, Soudougui, Comin yanga, Sangha,Yondé	Renforcer les sensibilisations sur la promotion des droits humains	INTERSOS, MBDHP, la direction régionale en charge des droits humains	En cours	Au regard de la multiplicité des cas de violations des droits humains dans la province du Koulpélogo, il est nécessaire de renforcer les sensibilisations
Koulpélogo	Koupéla	Wash (points d'eau, latrines, sensibilisation sur la gestion et l'hygiène des points d'eau et latrines	Cluster wash	A suivre	Urgent